

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Séance du 05 décembre 2023

Conseillers absents : 4

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/47 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2023/47 :

Madame Nathalie ANTONI, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Eric HIRSCH, Madame Tania LAZARUS.

Délibération n°2023/47

objet : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche "l'Eco-Logis des Petits" : approbation du projet de contrat et choix du concessionnaire

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 28 février 2023 a été approuvé le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public (concession selon la procédure simplifiée) en vue de la gestion et l'exploitation de la crèche "l'Eco-Logis des Petits" pour la période 2024 à 2028. Le contexte, le déroulement de la procédure, les candidats qui ont soumissionné, l'analyse des candidatures et des offres, les avis formulés par la Commission de délégation de service public dans ses réunions des 18 juillet et 26 septembre 2023, ainsi que le choix motivé effectué par l'exécutif, ont été portés à connaissance des membres du conseil municipal le 20 novembre 2023 dans le rapport fourni par l'autorité habilitée à signer le contrat de concession. Le Maire invite désormais l'assemblée délibérante à approuver son choix du concessionnaire et à signer le contrat correspondant.

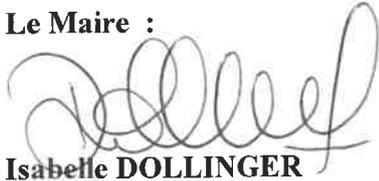
Ayant entendu l'exposé du Maire et vu son rapport, l'avis rendu par la Commission de délégation de service public au cours de ses réunions et les offres présentées par les candidats après négociation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ↳ approuve le choix de l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (A.L.E.F.) de Wiwersheim, pour assurer en tant que concessionnaire, la gestion et l'exploitation de la crèche "l'Eco-Logis des Petits" ;
- ↳ approuve le contrat de concession de services correspondant ci-annexé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes pièces et actes y afférents ;
- ↳ approuve précisément les clauses financières de ce contrat stipulant que la Commune versera au concessionnaire une participation annuelle forfaitaire pour compensation des contraintes de service public selon le compte d'exploitation prévisionnel annexé, dont la somme totale s'élève à 711 195 € pour les 5 ans d'exploitation et percevra du concessionnaire une redevance d'occupation des locaux fixée à 34 000 € pour 2024, révisée les années suivantes en fonction de l'évolution du coût de la construction.

PIECES ANNEXEES A LA DELIBERATION :

- ▶ rapport final du Maire sur le choix du délégataire
- ▶ projet de contrat de concession de services portant sur la gestion de la crèche « l'Eco-Logis des Petits » à Batzendorf avec compte d'exploitation prévisionnel

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

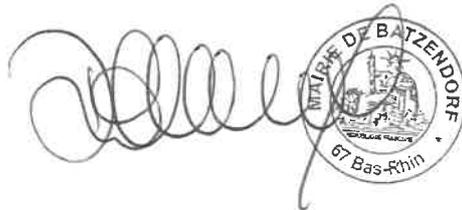
La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 08 DEC. 2023
et de la publication le 08 DEC. 2023**

Le Maire,



The seal is circular with the text "MAIRIE DE BATZENDORF" around the top and "67 Bas-Rhin" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a figure.